



**ConcoursAvenir**

L'EXCELLENCE À VOTRE PORTÉE

## REGLEMENT DU CONCOURS AVENIR

### Procédure AvenirPlus

2025

programmes « Ingénieur » et « Bachelor »

**Candidats titulaires du Bac  
depuis au moins 1 an**

(Bac+1, bac+2, bac+3, bac+4)

## REGLEMENT DU CONCOURS AVENIR 2025

1. **LES ECOLES** (Pages 3)
2. **LES PROGRAMMES PROPOSES VIA LA PROCEDURE AvenirPlus** (Pages 3)
3. **LES CANDIDATURES** (pages 4 et 5)
  - 3.1. Eligibilité à AvenirPlus
  - 3.2. Constitution du dossier sur la plateforme AvenirPlus
    - 3.2.1. Inscription
    - 3.2.2. Calendrier des phases en fonction du programme choisi
    - 3.2.3. Expression des vœux
    - 3.2.4. Contribution aux frais de candidature
    - 3.2.5. Contenu du dossier
4. **LES ENTRETIENS** (Pages 6)
  - 4.1. Passage des entretiens
    - 4.1.1. Lieu de passage des entretiens
    - 4.1.2. Convocation aux entretiens
    - 4.1.3. Présence aux entretiens
5. **ADMISSIONS** (Pages 6 et 7)
  - 5.1. Phases d'admission
    - 5.1.1. Décisions – date et moyens de diffusion
    - 5.1.2. Acceptation de l'admission
    - 5.1.3. Réclamation
    - 5.1.4. Droit à l'image

## 1. LES ECOLES

Le Concours Avenir regroupe 7 Grandes Ecoles d'ingénieurs, réparties sur 19 campus distincts : L'ECE-Paris/Lyon/Bordeaux, l'EIGSI La Rochelle/Casablanca, l'EPF Paris-Cachan /Troyes/ Montpellier/St Nazaire, l'ESIGELEC Rouen/Poitiers, l'ESILV Paris-La Défense/Nantes/Montpellier, BUILDERS Caen/Lyon et l'ESTACA Saint-Quentin-en-Yvelines/Laval/Bordeaux.

Toutes les écoles membres de ce concours sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), membres de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) et la majorité d'entre-elles dispose de la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG).

## 2. LES PROGRAMMES PROPOSES VIA AvenirPlus

Cette procédure de candidature ne permet pas de candidater forcément à tous les campus de nos écoles ni à toutes les écoles. Le détail des écoles et des campus accessibles selon les programmes choisis est indiquant ci-après. D'autres procédures spécifiques à chaque école sont ouvertes aux candidats qui ne pourraient pas candidater via AvenirPlus (Dans ce cas, il est nécessaire de contacter les écoles)

### Le programme INGENIEUR pour une rentrée Décalée

Les écoles qui proposent une rentrée décalée sont :

- *l'ECE, campus de Paris*
- *l'EPF, campus de Montpellier*
- *l'ESILV, campus de Paris*
- *l'ESTACA, campus de St Quentin en Yvelines*

### Le programme INGENIEUR pour une rentrée en SEPTEMBRE

Toutes les écoles proposent une rentrée en SEPTEMBRE sur tous leur campus

Les élèves admis au programme INGENIEUR d'une de nos écoles intégreront la formation en INITIAL uniquement. S'ils souhaitent intégrer une formation en ALTERNANCE, ils ne devront pas candidater sur AvenirPlus mais contacter les écoles directement.

### Le programme BACHELOR pour une rentrée en SEPTEMBRE

Les écoles qui proposent un Bachelor pour une rentrée en SEPTEMBRE sont : *l'EPF, l'ESILV, BUILDERS et l'ESIGELEC.*

#### EPF :

- Bachelor « Ingénierie Systèmes d'Information et Stratégie Marketing » (Campus de Paris-Cachan)
- Bachelor « Ingénierie Energétique et Environnement » (Campus de Montpellier)

#### ESILV :

- Bachelor « Ingénierie Numérique » (Campus Paris/La Défense)
- Bachelor « Technologie and Management » en partenariat avec l'EMLV (Campus Paris/La Défense)

#### BUILDERS Normandie :

- Bachelor « Ingénierie Responsable et Construction Durable »

#### ESIGELEC Rouen/IMT Nord Europe :

- Bachelor « Maintenance des Systèmes Intelligents et Connectés »

### 3. LES CANDIDATURES

#### 3.1. ELIGIBILITE A AVENIRPLUS

Cette procédure vous concerne si :

- **Vous souhaitez être candidat au programme INGENIEUR pour une « RENTREE DECALEE » :**  
Vous devez être titulaire d'un Baccalauréat Français, Européen ou Etranger **ET** être actuellement en Bac+1 dans un cycle d'enseignement supérieur Français.
- **Vous souhaitez être candidat au programme INGENIEUR pour une « RENTREE EN SEPTEMBRE » :**  
Vous devez être titulaire d'un Baccalauréat Français, Européen ou Etranger **ET** être actuellement en Bac+1, Bac+2, Bac+3, Bac+4 dans un cycle d'enseignement supérieur Français.
- **Vous souhaitez être candidat au programme BACHELOR :** Vous devez être titulaire d'un baccalauréat Français, Européen ou Etranger **ET** être actuellement en Bac +1 ou Bac +2 dans un cycle d'enseignement supérieur Français ou étranger.

Cette procédure ne vous concerne pas si :

- **Vous êtes actuellement en classe de Terminale Générale ou STI2D.** Vous devez vous inscrire au Concours AvenirBac directement sur le portail ministériel Parcoursup.
- **Vous étudiez actuellement à l'étranger** et souhaitez être candidat au programme INGENIEUR (dans ce cas, vous devez contacter les écoles directement).
- **Vous souhaitez candidater à nos écoles pour leur programme INGENIEUR en ALTERNANCE** (dans ce cas, vous devez contacter les écoles directement). Nos programmes BACHELORS sont en revanche ouverts aux candidats qui étudient à l'étranger et aux candidats qui souhaitent faire de l'alternance dans nos écoles.

## 3.2. CONSTITUTION DU DOSSIER SUR LA PLATEFORME AVENIR PLUS

### 3.2.1. Inscription

L'inscription à la procédure s'effectue **exclusivement** par Internet, sur le portail [www.concoursavenirplus.fr](http://www.concoursavenirplus.fr)

### 3.2.2. Calendrier des périodes de candidature en fonction du programme choisi

	DEPOT DE CANDIDATURE	ENTRETIEN	RESULTATS DES ECOLES	REPONSE DES CANDIDATS	
Rentrée Décalée FIN FEVRIER 2025 - Programme Ingénieur	Entre le 6 novembre et le 1er mars	Suite à l'évaluation du dossier si jugé "admissible" par les écoles	Rapidement après l'entretien	Au plus tard 5 jours après les réponses des écoles	
	PHASES	DEPOT DE CANDIDATURE	ENTRETIEN	RESULTATS DES ECOLES	REPONSE DES CANDIDATS
Rentrée SEPTEMBRE 2025 - Programme Ingénieur	Phase 1	Entre le 10 janvier et le 22 mars	Suite à l'évaluation du dossier si jugé "admissible" par les écoles	Le 12 avril	Au plus tard le 22 mai
	Phase 2	Entre le 23 mars et le 24 mai		Le 14 juin	Au plus tard le 26 juin
	Phase Complémentaire	A partir du 24 mai	A partir du 1er juillet en fonction des places restantes	Au plus tard 5 jours après les résultats de toutes les écoles	
	DEPOT DE CANDIDATURE	ENTRETIEN	RESULTATS DES ECOLES	REPONSE DES CANDIDATS	
Rentrée SEPTEMBRE 2025 - Programme Bachelor	A partir du 12 janvier	Suite à l'évaluation du dossier si jugé "admissible" par les écoles	Rapidement après l'entretien	Au plus tard 5 jours après les réponses des écoles	

## Programme INGENIEUR

- **Rentrée Décalée – Février/Mars 2025** (ECE, EPF, ESILV, ESTACA) : La candidature devra être validée (à condition que le dossier soit complet) par le Concours Avenir, **pour pouvoir être transmise aux écoles entre le 6 novembre 2024 – 12h00 et le 1<sup>er</sup> mars 2025 – 12h00.**  
Les dossiers sont étudiés par les écoles qui les reçoivent et qui les étudient au fur et à mesure qu'elles les reçoivent. Les réponses d'admission des écoles seront données rapidement après la transmission du dossier par le Concours Avenir.
- **Rentrée Septembre 2025** : Toutes nos écoles sont accessibles pour la rentrée en septembre 2025. La candidature devra être validée (à condition que le dossier soit complet) par le Concours Avenir, **pour pouvoir être transmise aux écoles.**
  - **Soit entre le 10 janvier 2025 – 12h00 et le 22 mars 2025 – 12h00** : Les candidats obtiendront alors les réponses d'admission le 12 avril 2025 à 12h00
  - **Soit entre le 23 mars 2025 – 12h00 et le 24 mai 2025 – 12h00** : Les candidats obtiendront alors les réponses d'admission le 14 juin 2025 à 12h00
  - **Soit entre le 24 mai 2025 – 12h00 et le 31 août 2025 – 12h00** : Les réponses d'admission des écoles seront données à partir du 1er juillet 2025 à 12h00

## Programme BACHELOR

- **Rentrée Septembre 2025** : La candidature devra être validée (à condition que le dossier soit complet) par le Concours Avenir, **pour pouvoir être transmise aux écoles entre le 12 janvier 2025 – 12h00 et le 31 août 2025 – 12h00.**

Seuls les dossiers des candidats qui ont été jugé complet après vérification par le concours Avenir et dont les frais de candidature ont été versé, seront transmis aux écoles.

*L'inscription au Concours vaut acceptation du présent règlement.*

### 3.2.3. Expression des vœux

En fonction de leur profil pédagogique et du programme choisi, les candidats ont la possibilité de candidater à toute ou partie de ses écoles. Certains candidats peuvent ne se voir proposer aucune école selon la formation qu'ils ont suivi précédemment.

### 3.2.4. Contribution aux frais de candidature

Les frais de candidature d'AvenirPlus **pour le programme Ingénieur** (Rentrée Décalée ou Rentrée en Septembre) sont de 100€ (40€ pour les boursiers sur présentation d'un justificatif officiel de bourse du CROUS de l'année 2024/2025) quel que soit le nombre d'écoles choisies.

Les frais de candidature **pour le programme Bachelor** (Rentrée Septembre) sont de 35€ (gratuits pour les boursiers sur présentation d'un justificatif officiel de bourse du CROUS de l'année 2024/2025)

Le règlement des frais de candidature, pour la session 2025, doit s'effectuer au moment de l'inscription sur le site AvenirPlus, par carte bancaire (carte bancaire de paiement : VISA/MASTER CARD). Les candidats seront alors redirigés vers un site de paiement en ligne sécurisé (Paybox). Une fois le paiement effectué, le candidat recevra un e-ticket par mail.

Sans paiement des frais de candidature, le dossier ne sera pas validé par le Concours Avenir, ni transmis aux écoles.

**IMPORTANT** : Dès la prise en compte de la candidature sur la plateforme AvenirPlus (<http://www.concoursavenirplus.fr>), les frais de candidature ne sont plus remboursables, et ce, quelle que soit la suite donnée à la candidature (incomplète, admissible ou non, convoqué, admis, refusé, absent à l'entretien, abandon etc.). Ceux-ci incluent le suivi du dossier par le Concours Avenir et l'étude du dossier par les écoles.

### 3.2.5. Contenu du dossier

Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.

Pour l'ensemble des candidats, la première étape de la procédure AvenirPlus consiste en une **validation du dossier** (vérification des documents téléchargés) par le CONCOURS AVENIR, puis en l'**évaluation du dossier scolaire par les jurys des écoles**. Toutes les notes sont demandées depuis la classe de 1ère dans certains cas et depuis le baccalauréat dans d'autres cas.

Ces notes seront accessibles par le jury via le téléchargement en ligne des différents bulletins demandés.

**⚠️ Aucun document papier n'est à envoyer par le candidat. Tous les documents demandés doivent être téléchargés en ligne par le candidat. Tout dossier incomplet ne pourra être étudié par les écoles.** En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à l'interdiction définitive d'intégration aux écoles du concours AVENIR.

## 4. LES ENTRETIENS

### 4.1. LE PASSAGE DES ENTRETIENS

Les candidats jugés "admissibles" à la suite de l'étude des dossiers sont convoqués à un entretien complémentaire.

#### 4.1.1 Lieu de passage des entretiens

Au moment de l'inscription et de la constitution du dossier de candidature en ligne, chaque candidat choisit une ou plusieurs école/campus. Si son dossier est retenu par la ou les écoles sélectionnées, le candidat devra passer un entretien au sein de ces écoles.

#### 4.1.2. Convocation aux entretiens

Dès lors que le dossier est retenu par une école, le candidat en est informé et doit sélectionner en ligne une date d'entretien ainsi qu'un créneau horaire. **Il doit impérativement imprimer ensuite sa convocation lui-même et la présenter à l'entrée, le jour de l'entretien.**

Pour le programme BACHELOR, un seul entretien pourra avoir lieu si le candidat postule à plusieurs programme Bachelor d'une même école.

#### 4.1.3. Présence aux entretiens

La convocation porte l'adresse du centre et l'heure exacte de convocation. Pour tout renseignement concernant les entretiens, les candidats doivent se rapprocher directement des écoles concernées.

## 5. LES ADMISSIONS

### 5.1. LES PHASES D'ADMISSION

#### 5.1.1. Décision – date et moyen de diffusion

Les candidats peuvent voir l'évolution de leur dossier et de leur candidature sur la plateforme AvenirPlus

Toutes les étapes de la candidature sont indiquées au point 3.2.2. de ce règlement.

#### 5.1.2. Acceptation de l'admission

Les réponses d'admission seront indiquées dans le dossier du candidat (onglet RESULTATS).

Au moment du choix par le candidat, de son école d'admission (parmi celles lui ayant répondu favorablement), celui-ci devra valider son inscription en ligne et suivre la procédure d'inscription définitive propre à chaque école.

### 5.1.3. Réclamation

Les candidats qui souhaitent avoir des compléments d'information concernant l'évaluation de leur candidature doivent écrire en lettre recommandée avec AR à la Délégation du Concours Avenir, dans les 5 jours francs à compter de la réception de l'information initiale mise à disposition ou affichée sur le portail AvenirPlus. Le contenu de la lettre doit être suffisamment précis et argumenté pour permettre au jury d'y répondre.

### 5.1.4. Droit à l'image

Les candidats qui seront présents dans les centres d'examens du Concours Avenir acceptent d'être pris en photo ou d'être filmés sans aucune contrepartie. Ces supports pourront être utilisés dans le cadre de la promotion du Concours Avenir (site internet, documents papier etc.) ou d'autres supports médiatiques non diffusés directement par le Concours Avenir (reportage TV par exemple). Tout candidat ne souhaitant pas être photographié ou filmé doit en faire la demande spécifique auprès du Concours Avenir par lettre recommandée avec accusé de réception.

*Chaque candidat s'engage à respecter les présentes instructions. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites, peuvent donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier) et l'exclusion définitive de l'accès au concours.*